

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
03-11-17	03-11-17	2017-5595

### 1. Intitulé du projet

Renouvellement de deux conduites de transfert des eaux usées de Loix à La Couarde en milieu maritime et terrestre

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
24°) Système de collecte et traitement des eaux usées résiduaires : a) Système d'assainissement dont STEP < 150 000 EH et > 10 000 EH b) Système d'assainissement situé dans la bande littorale de 100 m, ou en espace remarquable du littoral	Renouvellement de deux canalisations d'eaux usées dans un espace remarquable du littoral. La station d'épuration à laquelle elles sont raccordées possède une capacité nominale de 37 333 EH.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les eaux usées de la commune de Loix sont transportées par pompage vers la station d'épuration du Goisil (commune de La Couarde) à partir d'un poste de refoulement situé au niveau du port de Loix. Le transfert de ces eaux usées est assuré par deux conduites de refoulement en parallèle DN125 en acier.  
Le projet consiste à renouveler ces deux canalisations sur une longueur d'environ 1400 mètres, en zone maritime (fosse de Loix). Les nouvelles canalisations seront en PEHD DN125 pour l'une et DN160 pour l'autre.

## 4.2 Objectifs du projet

Les deux conduites de transfert ont été posées en 1984.

Depuis plusieurs mois, elles font l'objet d'apparition et d'intensification de casses (3 en 2016 : avril, mai et juillet).

Chaque casse déclenche automatiquement une alarme transmise 24h/24h à l'exploitant qui intervient sans délai sur site pour transférer les effluents sur la conduite de secours. Pendant ce laps de temps, des effluents peuvent être rejetés en mer.

En hiver, en fonctionnant sur une seule canalisation, il est possible, bien que difficile, de réparer une casse sur l'autre canalisation neutralisée. En revanche, en période de vacances scolaires, cela est impossible et la situation devient très compliquée.

Ces casses entraînent des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel, à savoir la Fosse de Loix.

S'agissant d'un milieu particulièrement sensible et la réparation de ces casses s'avérant très difficile, il est nécessaire de

renouveler ces canalisations afin de sécuriser le transfert des eaux usées et éviter ainsi toute dégradation du milieu naturel.

L'enjeu de ces travaux est d'autant plus important qu'il existe des zones d'ostréiculture à proximité de ces canalisations.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Après l'étude de plusieurs scénarios de tracés différents (estran maritime, partie terrestre...), c'est la solution d'un renouvellement en parallèle des canalisations existantes qui a été retenue pour des raisons foncières, financières et environnementales (claires ostréicoles en partie terrestre, marais salants).

Les canalisations seront posées et enfouies par lestage à 1.20 m de profondeur dans les vases. Elles seront assemblées à terre, côté La Couarde, par tronçons de 200 ml. La zone de chantier à terre sera réalisée sur un linéaire d'environ 200 m. Des lests béton seront placés le long des canalisations pour permettre leur enfoncement dans la vase. Elles seront ensuite tractées en flottation (ballons gonflables le long des canalisations) jusqu'au site de pose par moyen nautique (barge). A marée basse, les ballons seront dégonflés et retirés de manière à ce que les canalisations descendent dans la vase. Une poussée par action mécanique pourra également avoir lieu pour permettre un enfouissement plus aisé en cas de présence d'un léger horizon coquillé (anciens coquillages vides). Au niveau de la passe de Loix, le passage de la canalisation sera réalisé en siphon à une profondeur d'environ 1.20 m sous le fond de la vase. Ceci nécessitera une souille et la mise en place de palplanches. A ce niveau, une protection mécanique et antiaffouillement des canalisations au droit des chenaux sera installée. Il s'agira d'un matelas flexible articulé de blocs bétons. Ce dispositif sera enfoui dans la vase avec les canalisations. Le raccordement des deux extrémités, côté Loix et côté La Couarde devra être réalisé en souille (environ 50 mètres de souille au total).

Les travaux étant réalisés majoritairement par lestage, l'impact sur le milieu marin sera faible (pas de mise en suspension des sédiments contrairement à la pose en souille).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux réalisés, les canalisations ne seront pas visibles et le risque de casses et donc de rejet d'eaux usées dans le milieu naturel sera diminué.

Ces travaux auront donc un impact positif sur l'environnement en phase d'exploitation.

Les deux canalisations existantes seront maintenues en place. Elles seront nettoyées par injection d'eau d'un côté et pompage de l'autre côté (camion hydrocureur). De cette façon, même en cas de casse de ces anciennes canalisations, il n'y aura pas d'impact sur l'environnement. De plus, l'enlèvement de celles-ci présenterait des incidences environnementales significatives (mise en suspension des sédiments, turbidité, destruction du benthos...).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier loi sur l'eau,
- Demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime (AOT).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale des canalisations à renouveler	- 1 400 mètres linéaires
- Diamètre des nouvelles conduites	- 125 mm et 160 mm
- Matériaux des conduites	- PEHD
- Largeur estran concerné par la pose par lestage	- 60 cm
- Largeur de tranchée pour la pose en souille au niveau de la passe de Loix	- 2 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
Point de départ des canalisations : 17 111 LOIX (au niveau du port)	Long. 0 1° 25' 55" W Lat. 46° 12' 45" N
Point d'arrivée des canalisations : 17 670 LA COUARDE SUR MER (au niveau du port)	Long. 1° 26' 18" W Lat. 46° 12' 59" N
	Long. 1° 25' 42" W Lat. 46° 12' 12" N
	Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de la ZNIEFF II "Fiers d'Ars" (540007608).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Loix et de la Couarde-sur-Mer sont soumises à la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du Parc Naturel Marin "Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis" créé en 2015 (6500 km <sup>2</sup> ).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du "Marais du Fier d'Ars" répertorié comme zone humide d'importance internationale.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Loix et de la Couarde-sur-Mer sont dotées d'un PPRN approuvé le 19 juillet 2002. La partie terrestre des conduites se situe en zone "BF" sur la commune de Loix, correspondant à une zone urbaine submersible par une hauteur d'eau inférieure à 1 m, et en zone "R2" sur la commune de la Couarde-sur-Mer, correspondant à une zone urbaine submersible par une hauteur d'eau supérieure à 1 m.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le site inscrit "Ensemble de l'île de Ré" (arrêté du 23 novembre 1979) au niveau du raccordement de la canalisation à la station d'épuration, côté La-Couarde-sur-Mer. Ce site est localisé uniquement en partie terrestre.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de deux sites Natura 2000 : - "Île de Ré : Fiers d'Ars" (code FR5400424), Directive Habitat - "Anse du Fier d'Ars en Ré" (code FR5410012), Directive Oiseaux
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du site classé "Les franges côtières et les marais au nord-ouest de l'île de Ré (arrêté du 24 juin 1987)".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les canalisations étant posées par lestage, le projet ne sera pas excédentaire en matériaux. Seuls 50 m au total seront concernés par un passage en souille au niveau du raccordement des canalisations entre partie maritime et partie terrestre. Les déblais seront néanmoins remis en place pour refermer la souille.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le diagnostic naturaliste réalisé en 2014 sur la zone intertidale de l'île de Ré, les habitats présents sur la partie maritime et concernées par les travaux sont les herbiers de zostera noltei (zostères naines) et les vases intertidales (cf carte en annexe). Ces habitats seront en partie dégradés, en phase travaux, sur la longueur de la canalisation (1400 ml). Ces espaces peuvent abriter des populations d'herbivores (poissons, oiseaux...) et des espèces d'annélides, amphipodes et mollusques. Une partie de cette faune pourra être détruite ou dérangée temporairement par les travaux. La canalisation étant enterrée, elle n'aura pas d'impact sur la continuité écologique en phase d'exploitation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones de chantiers terrestres pourront avoir un impact sur les habitats suivants : friches sableuses, lagune, sables des hauts de plage à Talitres.  Comme énoncé précédemment, le projet pourra avoir un impact sur les habitats et les espèces présent sur les deux sites Natura 2000 identifiés, sur une surface limitée au tracé de la canalisation. A noter cependant que la situation actuelle (risque important de rejets d'eaux usées dans le milieu naturel pour cause de casses sur les canalisations) est très préjudiciable à ces espèces et habitats. Le projet permettra de les éviter et aura donc un impact positif en phase d'exploitation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'avoir un impact sur les espèces et les habitats de la ZNIEFF II "Fiers d'Ars", du parc naturel marin et de la zone humide identifiée. Cependant, l'impact a été limité par la pose des canalisations par lestage, empêchant ainsi une remise en suspension des sédiments comme cela peut être observé lors d'une pose en souille.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pose de la canalisation aura lieu à la fois en partie terrestre et en partie maritime. Cependant, elle sera enterrée et n'entraînera donc pas la consommation d'espaces naturels.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à installer deux canalisations d'eaux usées en milieu maritime. Il existe donc un risque de déversement accidentel d'eaux usées en phase travaux. Cependant, toutes les précautions seront prises et les nouvelles canalisations ne seront raccordées au réseau d'assainissement qu'une fois correctement posées. Les canalisations existantes ne seront pas déposées, elles seront néanmoins nettoyées par injection d'eau (camion hydrocureur) puis condamnées et n'auront donc aucun impact en situation future. La situation actuelle (risques importants de fuites/casses) présente un <b>risque sanitaire beaucoup plus important</b> .
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer un trafic supplémentaire mais uniquement en phase chantier du fait des rotations des engins de chantier. Le projet en lui-même, n'est pas source de trafic ou déplacements en phase d'exploitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas source de bruits. Seules la phase travaux pourra entraîner une nuisance sonore de façon temporaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les canalisations étant positionnées par lestage, le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe à proximité du projet des zones de conchyliculture. Le projet aura pour but d'éviter les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel pour cause de casse de canalisation et aura donc un impact positif sur cette activité. Par ailleurs, les travaux seront réalisés en dehors de la période d'activité ostréicole qui a lieu entre le 15 décembre et le 15 janvier.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty box for description of measures and characteristics of the project]

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet aura pour but de remplacer deux canalisations d'eaux usées existantes qui présentent régulièrement des casses entraînant ainsi des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel particulièrement sensible sur ce secteur. Il permettra donc d'éviter ces fuites et aura un impact positif sur les habitats, la faune et la flore présents, mais aussi sur les activités ostréicoles situées à proximité. Les canalisations étant installées majoritairement par lestage dans la vase, l'impact sur le milieu naturel sera limité. Par conséquent, les travaux pourront avoir un impact sur les habitats et espèces présentes uniquement le long du linéaire des canalisations. L'impact en phase travaux sera donc relativement faible en comparaison du bénéfice apporté par le projet (pas de fuites d'eaux usées dans le milieu naturel). Ainsi, au vu de ces éléments, il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Cartographies sur la flore patrimoniale et les habitats du site d'étude, extraites de l'étude environnementale réalisée en 2014 par Bio-Littoral ;
Annexe 8 : Extraits de l'étude environnementale concernant la Fosse de Loix
Annexe 9 : Dossier de déclaration loi sur l'eau

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAINTES

le,

02/11/2017

Signature

Pour le Président par délégation  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Denis MINOT

